

BREDIN PRAT



LA STANDARDISATION EUROPÉENNE DU REPORTING SUR LA DURABILITÉ PEUT-ELLE PERMETTRE UNE CONVERGENCE INTERNATIONALE TOUT EN RÉPONDANT AUX ATTENTES DES PARTIES PRENANTES ?



MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021
VISIOCONFÉRENCE

LA STANDARDISATION EUROPÉENNE DU REPORTING SUR LA DURABILITÉ...

*Introduction par **Olivier Psaume**, Président du **CLIFF**,
Directeur des Relations investisseurs de **SOPRA STERIA***

LA STANDARDISATION EUROPÉENNE DU REPORTING SUR LA DURABILITÉ...

Intervenants

- **Jean-Paul Gauzès**, Président de l'**EFRAG**
- **Astrid Milsan**, Secrétaire générale adjointe en charge de la direction des émetteurs et de la direction des affaires comptables de l'**AMF**
- **Elisabeth Gambert**, Directrice de la RSE de l'**AFEP**
- **Didier Martin**, Avocat Associé de **BREDIN PRAT**
- **Philippe Kubisa**, Associé, Marchés de capitaux de **PwC**

LA STANDARDISATION EUROPÉENNE DU REPORTING SUR LA DURABILITÉ...

Déroulé de la conférence

- CSDR – Cadrage général – *Philippe Kubisa*
- Les impacts sur la gouvernance – *Didier Martin*
- Les orientations pour les normes qui seront adoptées par actes délégués – *Jean-Paul Gauzès*
- Débat – La standardisation européenne du reporting sur la durabilité peut-elle permettre une convergence internationale tout en répondant aux attentes des parties prenantes ?

CSRD : Cadrage général

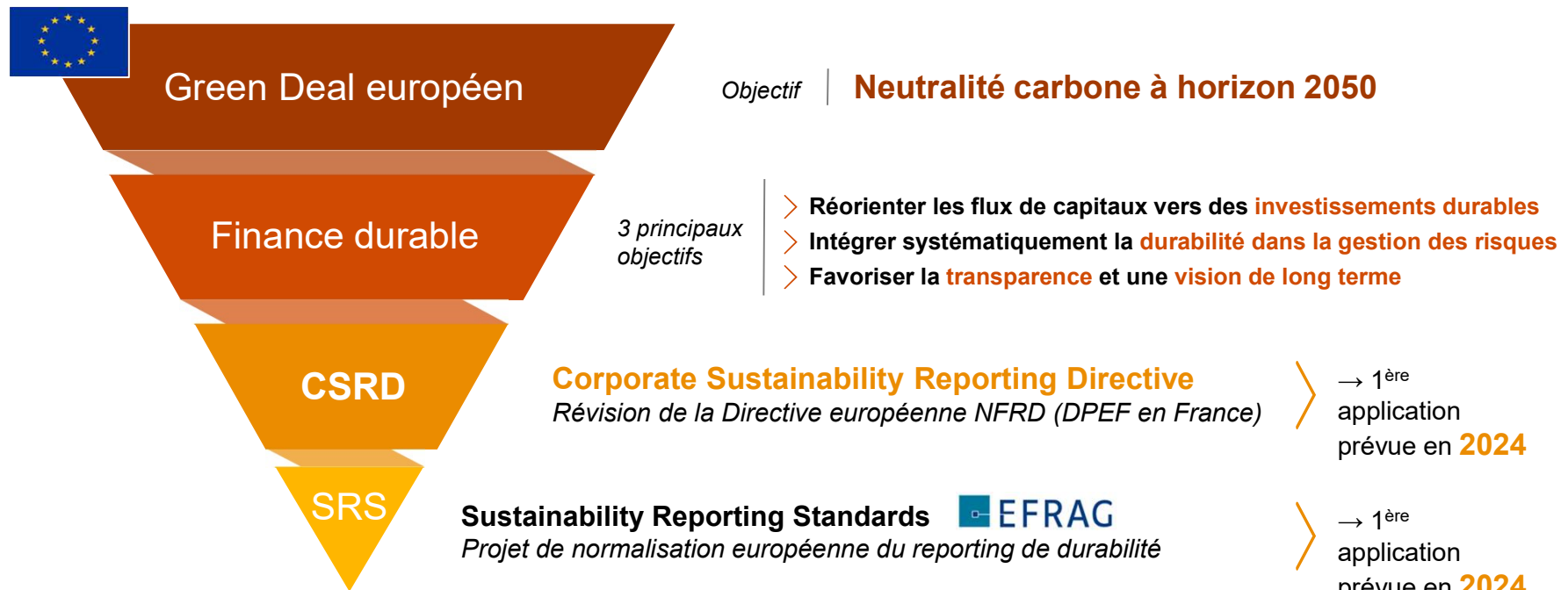
Septembre 2021



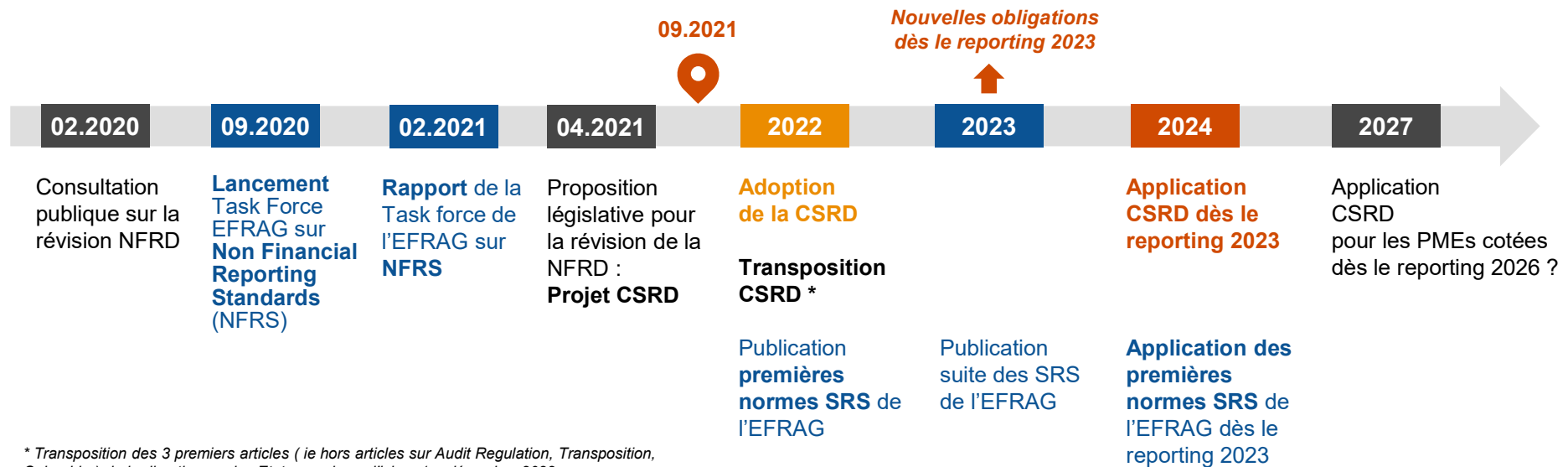
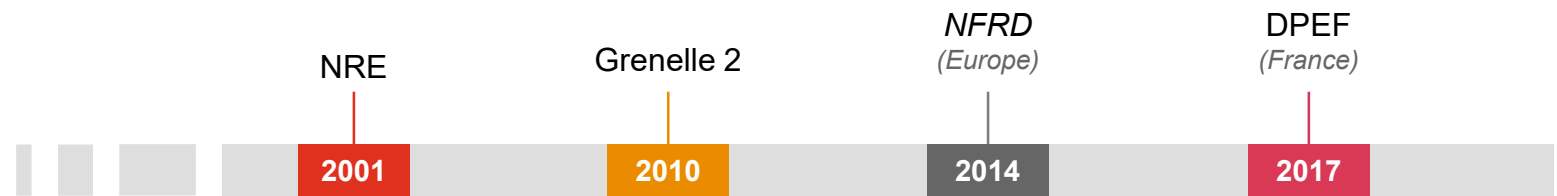
Contexte - L'impulsion donnée par la Commission Européenne

“ *This is Europe's man on the moon moment. Our goal is to reconcile the economy with our planet.* ”

Ursula von der Leyen, *European Commission President*



Calendrier



* Transposition des 3 premiers articles (ie hors articles sur Audit Regulation, Transposition, Calendrier) de la directive par les Etats membres d'ici au 1er décembre 2022

Principales caractéristiques et évolutions (1/2)

Qui ?

Élargissement des entités concernées



Toutes les **“grandes entreprises”** (au sens de la Directive européenne 2013/34/EU) :

- 2 des 3 critères : > 20M€ de bilan
> 40 M€ de chiffre d'affaires
> **250 salariés**

→ y compris filiales/sous-groupes européens de groupes **hors UE** (exemption si inclus dans le reporting de durabilité de la société mère)

Toutes les **entreprises cotées** (sauf micro entreprises) sur marchés réglementés européens

- y compris PME cotées
- y compris émetteurs **hors UE**

Quoi ?

Élargissement des exigences de contenu et normalisation



Exigences de contenu

(liste non exhaustive)

Stratégie et modèle d'affaires
Objectifs de durabilité,
Gouvernance
Climat/TCFD
Risques
Indicateurs pertinents
Informations prospectives,
Intangibles,
Chaîne de valeur

Thèmes

Environnement
selon les mêmes thématiques que celle prévues dans le règlement Taxonomie
Social
Gouvernance **élargie**

“Sustainability Reporting Standards”

Création de normes par l'EFRAG précisant la nature et les caractéristiques des informations ESG à fournir
(application en 2024 sur reporting 2023)

Double matérialité

Clarification du concept et des informations à fournir

Principales caractéristiques et évolutions (2/2)

Où ? Dans le rapport de gestion

Pas de changement en France vs. DPEF

Comment ? Modalités de publication

Lien avec le reporting financier, notamment via la Taxonomie mais pas seulement

Digitalisation
Format électronique : xHTML type ESEF
Tagging de l'information

Spécificités pour les PME

Responsabilité Responsabilité de la direction et de la gouvernance et nouveau rôle du comité d'audit

Volonté réglementaire plus forte
Rôle du comité d'audit incluant la conformité sur reporting de durabilité
Contrôle interne étendu explicitement aux enjeux RSE

→ **En pratique, quels changements en France ?** *En attente de la transposition*

Audit ? Assurance modérée pour tous les pays

Pas de changement en France vs. DPEF → déjà le cas avec OTI

LA STANDARDISATION EUROPÉENNE DU REPORTING SUR LA DURABILITÉ...

Les impacts sur la gouvernance
*par **Didier Martin**, Avocat Associé de **BREDIN PRAT***

LA STANDARDISATION EUROPÉENNE DU REPORTING SUR LA DURABILITÉ...

*Les orientations pour les normes qui seront adoptées par actes délégués
par **Jean-Paul Gauzès**, Président de l'**EFRAG***

